

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉSERTIFICATION MÉDICALE - (N° 477)

AMENDEMENT

N ° AS15

présenté par
Mme Brenier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.